



La Commune



Vichy : lettre ouverte à M. Hortefeux, gardien de l'Identité nationale

Publié le mardi 11 novembre 2008



gardien de l'Identité nationale | Maurice Rajsfus écrit :

Monsieur le ministre,

Votre récente équipée à Vichy est édifiante à plus d'un titre. Elle nous renvoie à une histoire que de trop nombreux Français s'efforcent d'oublier, voire de nier.

En réunissant à Vichy les 27 ministres de l'Intégration de l'Union européenne, le 3 novembre, vous n'avez fait que raviver les plaies d'un passé douloureux -en fait, celui de la France de Vichy, dite Etat français. Lequel s'est avéré violemment xénophobe et raciste. Alors, monsieur le ministre, la meilleure façon d'éradiquer ce passé, c'est de ne pas l'oublier. Pourtant, vous n'avez pas craint de déclarer récemment:

"On n'en peut plus de cette histoire du passé. On ne peut pas condamner une ville parce qu'il y a 60 ans il y a eu Pétain. Maintenant, ça suffit!"

Revenons pourtant à ce passé qui ne passe pas. Dès l'obtention des pleins pouvoirs par un vote très majoritaire des deux Chambres, réunies en congrès le 10 juillet 1940 à Vichy, Philippe Pétain et ses ministres allaient s'efforcer de transformer la France, jadis terre d'asile, en un pays infréquentable, au nom d'une pseudo-identité nationale.

Dès le 15 juillet, c'est une loi relative à la procédure de déchéance de la qualité de Français. Le 17 juillet, les citoyens français nés de père étranger n'ont désormais plus le droit d'exercer un emploi dans l'administration. Le 22 juillet, c'est une loi portant sur la révision des naturalisations qui est promulguée. Il y a tout juste un mois que l'Armistice avec l'Allemagne nazie a été signé.

Le 27 juillet, c'est la création d'une Commission chargée de réviser les naturalisations effectuées après le 10 août 1927. Le 27 août 1940, la loi Marchandau du 21 avril 1939 réprimant la diffamation raciale est abrogée. Le 27 septembre, une loi relative à la "situation des étrangers en surnombre dans l'économie française" est promulguée.

Rapidement, dès lors, en zone non occupée, plus de 40 000 travailleurs étrangers sont regroupés dans des camps de travail forcé, sous la surveillance des gendarmes.

Le 3 octobre, c'est la promulgation de la première loi de Vichy portant statut des Juifs de France, suivie, le 4 octobre, d'une loi complémentaire sur les ressortissants étrangers de "race juive". Le 7 octobre, le gouvernement de Vichy abroge le décret Crémieux du 24 octobre 1870, qui attribuait la nationalité française aux juifs d'Algérie, lesquels sont désormais réduits au statut de l'indigénat. Ce premier trimestre d'activité du pouvoir installé à Vichy était bien rempli ! Le pire était à venir...

Monsieur Hortefeux, vous n'avez pas assez de mots pour protéger les habitants de Vichy du passé pétainiste de leur ville. En revanche, on ne vous a pas vraiment entendu réprover le rôle des forces de l'ordre françaises dans la chasse aux communistes et aux gaullistes, de l'été 1940 à l'été 1944. Tout comme vous êtes resté silencieux sur la contribution active de cette police aux rafles qui voyaient les juifs comme victimes (et parmi eux 11 000 enfants, dont j'étais), faisant de la France de Vichy une complice active de l'Allemagne nazie.

Monsieur le ministre, vous permettrez à un fils d'immigré arrivé clandestinement en France en 1923 de vous faire ces quelques rappels à une Histoire que nul ne doit oublier, au risque de la revivre...